



Le paiement des dimanches?

Par **Melliti Hedia**, le **26/11/2017** à **20:43**

Actuellement en contrat 30h ce qui fais 31h30 avec les pauses , nous entamons les dimanches de fin années, sur ma semaine du 26 Nov au 2 Déc je fais au total 36:40 alors que ce Dimanche 26 Nov j'ai fais 7h45 . Et 31:30 + 7:45 ne font pas 36:40 !

Sont ils en droit? Parce que là je suis perdante !

Bonjour,

Les formules de politesse telles que "bonjour" et "merci" sont obligatoires sur ce forum !

Merci.

Par **P.M.**, le **26/11/2017** à **21:02**

Bonjour tout d'abord,

Normalement, l'employeur ne peut pas porter le temps de travail d'un temps partiel à celui d'un temps complet donc reste à savoir combien d'heures effectuent vos collègues qui y sont car cela pourrait vous permettre de revendiquer que cet horaire devienne définitif...

Par ailleurs rien ne dit que vous ne serez pas payée pour le nombre d'heures réellement effectuées augmenté des pauses...